



Demande pour ne pas payer obligation alimentaire

Par **zav**, le **28/02/2012** à **18:18**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier du conseil général qui me demande de remplir un dossier car mon grand-père de 84 ans demande une obligation alimentaire et je dois fournir plein de papier pour justifier mon salaire, impôt, etc....

Le problème est que cette personne ne sait même pas occuper de ma mère qui est décédée il y a 20 ans, à l'âge de 14 ans ses parents ont été destitués de leurs droits, ma mère a été placée par la DASS dans un foyer d'accueil et après dans une famille d'accueil, elle a beaucoup souffert de cette période. Aujourd'hui son père me demande que je lui paye une aide alimentaire alors qu'il ne sait pas occuper de ses enfants et ni de ses petits-enfants pour moi c'est un inconnu, qu'est-ce que je dois faire pour ne pas avoir à payer cette aide ?

Merci d'avance de votre réponse

Cordialement Mr zav

Par **cocotte1003**, le **28/02/2012** à **18:25**

Bonjour, votre grand-père est tout à fait en droit de demander à ce que l'obligation alimentaire joue. De votre côté, vu la situation, réunissez tous les documents, attestations que vous pouvez pour prouver la situation qu'a vécue votre maman et les conséquences sur vous. Il est possible que le juge vous dégage de cette obligation, cordialement